L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 6 JANVIER 1895.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE EN PARTAGE SUCCESSION

—DU—

# GEN. P. G. T. BEAUREGARD

L'ELEGANTE

## RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

**No 255 Avenue de l'Esplanade,**

A l'encoignure N. E. de la rue Derbigny.

—LA—

## Jolie Bâtisse en Bois a deux étages,

**Rue Derbigny,**

Entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Kerlerec.

**LES DEUX BEAUX**

## LOTS DE TERRE

**ADJACANTS POUR BATIR,**

**Sur la rue Derbigny.**

La Centrale et Commode

## RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES ET MANSARDE,

**No 142 rue Carondelet,**

Entre les rues Lafayette et Girod.

LE PRODUCTIF

## Cottage Double en Bois,

**No 218 rue Melpomène,**

Entre les rues Baronne et Dryades,

—ET—

LA SPLENDIDE

## ETENDUE DE TERRE

BIEN AMÉLIOREE,

SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI

DANS LA PAROISSE JEFFERSON,

Un peu au-dessus du Canal Harvey et vis-à-vis l'avenue de la Louisiane.

No 38,254.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur. — Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et de deux ordres, datés respectivement, les 21 et 27 novembre 1894 d'un ordre daté du 16 novembre 1894, homologuant les procès-verbaux de partage de famille, en date du 14 novembre 1894, de l'Hon. G. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession du Gén. P. G. T. Beauregard, No 38,254 et d'un ordre homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 27 novembre 1894 daté du 5 décembre 1894 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A., dans la succession de Mme Laure T. Beauregard, défunte épouse de Charles A. Larendon, No 15,201 de la dite Cour, et d'un ordre daté du 6 décembre 1894, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession de P. G. T. Beauregard susdit, la propriété ci-après décrite, à savoir:

**1° L'élégante résidence en bois à deux étages,** No 255 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'lilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est située de la banquette dont elle est séparée par une jolie barrière en fer et contient de larges galeries, corridors, salon avec manteaux en marbre, librairie, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine, cuisine, chambre à domestique, au premier étage; six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bain au deuxième étage; et deux chambres dans la bâtisse du fond. Le terrain est spacieux, il est distribué en jardin, gazons et promenades.

Le terrain est désigné par la lettre D, d'après le devis de l'arpentage fait par H. C. Brown, assistant-voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire, dans la succession de P. G. T. Beauregard, par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par 158 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Derbigny; puis sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 100 pieds, puis sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny, 28 pieds 11 pouces, 3 lignes, ensuite sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 36 pieds, ensuite sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds. Une des demeures la plus élégante et la mieux située sur l'avenue de l'Esplanade. Avec les chars électriques, en pleine opération, elle ne se trouve qu'à cinq minutes de trajet de la rue du Canal. Sujette au bail ci-dessus, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $1,000 par an.

**2° La jolie bâtisse en bois** à deux étages rue Derbigny, dans le troisième district de cette ville, dans l'lilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Claiborne et Derbigny, restée de la banquette dont elle est séparée par une barrière en fer et contenant corridors, six chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le devis sus-mentionné par H. C. Brown et mesure 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne demeure ou un bon placement. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1895 au taux de $360 par an.

**3° Les deux beaux terrains pour bâtir,** adjacents à la propriété ci-dessus nouvellement décrite, de chaque côté et dans le même district et lilet, et désignés par les lettres A et C, sur le susdit devis par H. C. Brown, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot A étant le plus rapproché de la rue Kerlerec et le lot C le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade. Ils peuvent être utilisés comme demeures ou comme placements avantageux.

**4° La résidence centrale,** attrayante et commode, à trois étages et mansarde, No 142 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'lilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Lafayette et Girod, contenant corridor, salons doubles, salle à manger, cuisine et office sur le premier étage; corridors, onze chambres à coucher et chambres bain aux étages supérieurs. Le lot de terre mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond sur un passage de 20 pieds de largeur, en commun et pour l'usage du dit lot et autres, contigus à dessus. Sa proximité du centre des affaires assure sa constante location, faisant d'elle un placement certain et productif. Sujette au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1895, au taux de $980 par an.

**5° Le jolis cottage en bois** à un étage, à deux corps de logis, No 218 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Baronne et Dryades, ayant trois chambres, une allée de chaque côté, et une bâtisse en bois dans le fond ayant quatre chambres. Le terrain est une partie du No 5 dans l'ilet No 93, sur le plan original de faubourg Annonciation, dressé par Lafon et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles (au pied français), 31 pieds 11 pouces 5 lignes, par 127 pieds 10 pouces 4 lignes (au pied américain); ledit lot est borné sur un côté par la partie qui reste du lot No 5 et sur l'autre par le lot No 6 sur ledit plan; est très près du Marché Dryades, est toujours en demande par de très bons locataires, est un placement sûr et productif, loué à raison de $432 par an.

**6° Deux morceaux en parcelles de terre,** situés dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt député-voyer de la Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1876, une copie plus petite, faite par J. A. D'Hémécourt, le 18 mars 1880, et annexé à un acte de Jas Fahey, 18 mars 1880 et mesurant conformément au dit plan comme suit: le terrain A a 750 pieds de face au chemin Public. Ensemble avec le droit de bâtisse et droit de l'accroissement en face des dits 750 pieds, et s'étendant 5,000 pieds de profondeur plus ou moins, et 750 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le morceau ou parcelle D touche au morceau A immédiatement dans le fond et mesure sur la ligne de division 797 pieds, et s'étend en profondeur sur les lignes de chaque côté, à peu près 10,000 pieds entre lignes divergentes, de manière à lui donner 1,350 pieds de largeur sur la ligne du fond, lesquels dits morceaux de terre sont bornés sur le côté du haut par la propriété anciennement appartenant à Albin Rocheteau, sur le côté du bas par la propriété de Mme Louise Destrehan, épouse de I. H. Harvey, et dans le fond par la propriété de J. De Gruy ou ses héritiers. Le tout sujet à tous les droits auxquels le Morgan Louisiana & Texas Railroad Company et le Texas & Pacific Railway Company sont revêtus et le droit de passage et voie à travers la dite propriété.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage avec mansarde contenant des grandes galeries, vestibules, six chambres, dans le fond se trouvent trois maisons en briques et en bois ayant plusieurs chambres; sur les lieux se trouvent une grande écurie et plusieurs autres bâtisses, à quelques centaines de pieds de l'Avenue de la Louisiane et du débarcadère du bac, pouvant également être utilisé comme ferme et pâturages, étant maintenant cultivé en jardin potager; dans le fond il y a une forêt de bois, et se trouve à proximité de la ville et lui donne une valeur pour la vente de ses propriétés. Sujet à un bail à raison de $1,200 par an payable à la fin de chaque année pour dix ans, à partir du 1er juillet 1889 avec le privilège de cinq ans après n'importe quel temps durant le bail ou au renouvellement du dit bail, le locataire a le droit d'acheter à une évaluation qui doit être déterminée par deux experts qui doivent être choisis un par le propriétaire et l'autre par le locataire; toute cette partie de la propriété louée, où ma présente se trouve la résidence et les dépendances, étant un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de quarante arpents, conformément à un acte passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire en cette ville, en date du 5 juillet 1889. Une copie certifiée et déposée au Bureau des Encanteurs ne peut être vue par les parties désirant l'examiner.

Conditions—Pour le tiers du mineur un quart en plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les deux tiers des mineurs, un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; la partie différée doit être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et divisés en coupons, au gré des parties intéressées portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour enforcer la collection des dits billets en cas de procès, les améliorations doivent être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de leurs enchères seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 déc—23 30—jan 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

## BON PLACEMENT.

# ACTIONS ET BONS,

Bijouterie et Argenterie.

**Succession de Joseph Hernandez.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,841.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet.—MERCREDI, 16 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, en date du 5 novembre 1894, dans l'affaire de la succession ci-dessus.

1° Cinquante actions de $100 chacune, certificat No 2,709 de la New Orleans & Carrollton Railroad Company.

2° Quarante-six actions, certificat No 531 du fonds capital de la Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Quarante actions du fonds capital de la New Orleans, Fort Jackson and Grand Isle Railroad Company de $50 chacune, certificat No 1.

4° Cinquante actions du fonds capital de la New Orleans Swamp Land Reclamation Company, certificat Nos 28 et 110, de $10 chacun.

5° Vingt actions du fonds capital de la Southern Brick Tile & Construction Company of New Orleans, de $50 chacun, certificat No 1.

6° Une action du fonds capital de la New Orleans Stock Exchange, certificat No 56.

7. Un bon du Louisiana State Consol No 6,015, de $1,000—avec quarante-trois coupons y attachés.

8° Une montre et chaine d'or.

9° Une montre et chaine d'or pour dame.

10° Boutons de manchettes, bagues, etc.

11° Une épinglette d'or avec une grosse perle.

12° Un lot de monnaie d'or.

13° Un service à thé d'argent de six pièces.

14° Un service d'argent se composant de deux douzaines de couteaux avec manche en nacre de perle, deux jeux de couteaux à dessert, trois douzaines de fourchettes, quatre douzaines de cuillers, une douzaine chacune de cuillers de table, de dessert, de thé et de café, une cuiller à soupe, trois cuillers à sauce, deux couteaux à poisson, une paire de pinces à sucre, trois cuillers à crème, deux cuillers à sel, trois cuillers à sucre, une douzaine de salières, une douzaine d'assiettes à beurre, une douzaine de petites cuillers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

5 jan—5 6 12 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Durant Da Ponte.**

No 44,060 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet.—JEUDI, 7 février 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre en date du 24 décembre 1894, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus décrite, la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Un certain morceau de terre** situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Prytanée, Aline et Fourcher, consistant en deux portions désignées par les lettres "A", "B" décrites comme suit: La portion de terre désignée par la lettre "B", mesure 125 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue St-Charles, sur une profondeur et face à la rue Aline de 184 pieds 6 pouces formant l'encoignure des dites deux rues et par une profondeur de 170 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne opposée et 125 pieds de largeur dans le fond. La portion de terre désignée par la lettre "A" mesure 125 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Fourcher de 229 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des dites deux rues et une profondeur sur la ligne opposée de 236 pieds 11 pouces 3 lignes et une largeur dans le fond de 125 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la partie au crédit s'il y en a, doit être représentée par trois billets d'acquéreur, pour une somme égale, payables un, deux et trois ans après date, portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale, et privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1895, en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent comptant seront requis du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 jan—5 13 20 27 fev 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

## Les jolies et productives RÉSIDENCES DOUBLES,

Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus de la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli cottage en bois, bien bâti,** à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet, ayant quatre chambres, hangar, cuve, cour dans le fond et allées de chaque côté.

2° **Le désirable cottage en bois,** à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux cuves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer, annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pillié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 140 pieds et est composé du lot original No 5 est de 16 pieds 8 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche au lot "A" sur la côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et le tout du lot original No 7 se touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent, comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à dste

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Margaret Weltman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,749—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Walsh, veuve de Francis Kinberger, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

29déc—29 jan 2 6

## VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Le Demi Intérêt INDIVIS EN PROPRIETES DE VALEUR ET BIEN SITUEES VACANTES ET AMELIOREES

Dans le Deuxième District.

**Succession de Mme Peter Gallagher.**

No. 44,470.— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MARDI, 5 février 1895, à midi à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans, daté le 27 décembre 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **La moitié indivise dans et pour deux certains lots de terre,** ainsi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville et désignés par les Nos 21 et 22 dans l'ilet No 47, borné par les rues Claiborne, Bienville, Conti et Derbigny, d'après un plan déposé au bureau de A. Barnett, notaire, lesquels lots mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Les améliorations consistent d'une substantielle maison en briques, à deux étages, connue comme No 58 1/2 rue Derbigny.

2° **La moitié indivise dans et pour un certain lot en portion de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Miro, Tonti et Orléans, désigné par la lettre A, d'après un croquis fait à un acte pardevant J. D. Taylor, notaire, le 7 juin 1890; le dit lot mesure, d'après le croquis, 128 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de 87 pieds 8 pouces et 3 lignes et de face à la rue Ste-Anne, et 128 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne en arrière, parallèle à la rue Tonti. Les améliorations consistent en un cottage élevé de terre, et deux doubles cottages en bois.

3° **La moitié indivise notée dans et pour deux certains lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Tonti et Miro; les dits lots sont désignés par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par J. Community, le 15 septembre 1844, et déposé au bureau de P. P. Laturre, notaire, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 86 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 13, et 85 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15; et le lot No 15 mesure 30 pieds de face rue Ste-Anne, sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16. Les améliorations consistent en une maison en bois élevée de terre.

4° **La moitié indivise dans et pour cinq lots de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Rendon et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, d'après un croquis dressé par E. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de New Orleans Swamp Land and Reclamation Company, passé pardevant James Fahey, notaire, le 11 août 1893; les dits lots mesurent chacun, en mesure américaine, 30 pieds 9 pouces de face sur la rue Ste-Anne sur les profondeurs suivantes: Lot No 1 mesure 93 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et face sur l'avenue Hagan et forme le coin des rues, et 93 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne avec le lot No 2; lot No 2 mesure 93 pieds et 1 ligne sur la ligne du lot No 3; lot No 3 mesure 92 pieds et 11 pouces sur une ligne avec le lot No 4; No 4 mesure 92 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 5; lot No 5 mesure 92 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 6.

5° **La moitié indivise dans et à un** certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Passage de la Bourse, Bienville et Grand Douane, désigné par la lettre B sur un plan ou croquis fait par S. G. De l'Isle, voyer, daté du 18 avril 1893, annexé pour référence à un acte d'achat passé le 7 janvier 1893 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesure 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles; les bâtisses actuelles portant les numéros municipaux 56, 58, 60 Passage de la Bourse, est une bâtisse à trois étages en briques.

Conditions Comptant. Un dépôt de 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Légier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—janv 6 13 20 27—fév 3 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Les jolies et productives RÉSIDENCES DOUBLES,

Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus de la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli cottage en bois, bien bâti,** à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet, ayant quatre chambres, hangar, cuve, cour dans le fond et allées de chaque côté.

2° **Le désirable cottage en bois,** à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux cuves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer, annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pillié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 140 pieds et est composé du lot original No 5 est de 16 pieds 8 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche au lot "A" sur la côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et le tout du lot original No 7 se touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent, comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à dste

## VENTES A L'ENCAN.

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Attention! Spéculateurs, Personnes qui désirent faire un bon placement,**

Laitiers et tous ceux qui cherchent une place pour construire une maison pour leur famille. Pourquoi irez-vous à vingt milles de la ville, au milieu des marais, dépenser votre argent dans des villes imaginaires, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

**100 Lots de Terre.**

**Premier District.**

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Athletic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS— encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 nouveaux numéros) rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 décembre 1894 No 9,804, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, la propriété ci-après décrite, d'après un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

**Conditions**—Pour les actions du fond capital, comptant; le tiers en plus, et pour la propriété la moitiée ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un an Billet avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, hypothèque, honoraire d'avocat, etc. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente, acte de vente pardevant H. Heidenhain, notaire, au frais de l'acquéreur.

janv 6 8 15 22 29—fev 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Michael Donnelly.

No 44,539—Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Contenu de la résidence No 516 Sud Rampart.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur.—Bureau No 341 rue Carondelet—MARDI, 15 janvier 1895, à 11 h. A. M., à la résidence, vieux numéro 516 rue Sud Rampart, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans certain procès, intitulé "Succession de Sophie Stengel, décédée, femme de John Hahn et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

**Un certain lot de terre,** désigné par le No 5, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Première District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Jefferson, Plum, Cinquième, lequel lot mesure 30 pieds de face, rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions Un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire (au Masonic Temple) aux frais de l'acquéreur.

9déc—9 19 26—janv. 2 6 9

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Un Double Corps de Logis Désirable,

**Deux étages, ouvert en ardoises.**

## Nos 1831 et 1833 rue Euterpe,

entre Baronne et Dryades.

Succession de Charles Melchert, décédé.

Cour Civile de District—Dossiers Nos 43,507 et 3,847.

Sur long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No 143 rue Carondelet près Commune—MARDI, 22 janvier 1895, midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 3 décembre 1894 et signé le 7 décembre 1894, dans l'affaire de Charles Melchert et ses vs Ottilie Melchert et ple, Dossier No 43,507, ainsi qu'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Honorable Cour, Division D, dans l'affaire de la succession de Charles Melchert, No 3,847 du Dossier de ladite Cour, daté le 18 décembre 1894, à l'enchère publique, il sera vendu—

**Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Euterpe, Baronne, Terpsichore et Dryades, désigné par le numéro et la lettre 10-M; le dit lot mesure 31 pieds 2 pouces de façon à la rue Euterpe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, et une largeur à l'arrière de 30 pieds 2 pouces, le tout d'après un plan en exhibition à la place de la vente. Les améliorations consistent en une grande bâtisse double à deux étages, couverte en ardoises connue comme Nos 1831 et 1833 rue Euterpe et contient 7 chambres sur chaque côté, avec galeries, gas partout, cuves, etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 et jusqu'au jour de la vente en sus du prix d'enchère et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Weeck notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 23 30—jan 6 13 20 au 23

PILULES APPROUVÉES PAR L'ACAD. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE *l'Anémie, la Chlorose, ou pâles couleurs, l'Epuisement des forces.* LES PILULES DE VALLET VRAIES SONT BLANCHES ET SUR CHACUNE EST ÉCRIT LE NOM VALLET. 19, r. Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Michael Donnelly.**

No 44,539—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Maison No 611 rue des Bons-Enfants. 13 actions du fonds capital du Union Homestead Association.**

PAR DANZIGER & STERN—D. DANZIGER, Encanteur.—Bureau No 341 (nouveau numéro) rue Carondelet.—MARDI, 5 février 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 3 janvier 1895 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bons-Enfants, Morales, Musique et Washington, désigné par le numéro cinq de l'ilet No 105 et mesurant trente-trois pieds et huit pouces de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur, au pied anglais, de cent cinq pieds deux 4/8 de pouce, entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage ayant quatre chambres, porte cochère pour wagon, etc.

2° **13 Actions du fond capital du** Union Homestead Association, représentées sur le livre No. 74, series D. 1.

**Conditions**—Pour les actions du fond capital, comptant; le tiers en plus, et pour la propriété la moitiée ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un an Billet avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, hypothèque, honoraire d'avocat, etc. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente, acte de vente pardevant H. Heidenhain, notaire, au frais de l'acquéreur.

janv 6 8 15 22 29—fev 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Michael Donnelly.

No 44,539—Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Contenu de la résidence No 516 Sud Rempierts.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur.—Bureau No 341 rue Carondelet—MARDI, 15 janvier 1895, à 11 h. A. M., à la résidence, vieux numéro 516 rue Sud Rempart, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 3 janvier 1895, dans l'affaire ci-dessus